



MODIFICATION D'AQUISITION DE FONDS (SANS CHANGEMENT D'ADRESSE)

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire M2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

Documents pour la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
108 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (selon le mode d'activité) :
64,77 €